
III.
**Pour une formation tout au
long de la vie permettant
la sécurisation des parcours
professionnels**

Budget primitif pour 2014

Session de février 2014

Introduction générale	III.3 à III.6
III.1 Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux.....	III.7 à III.24
311 Faciliter les projets individuels de formation et de qualification	III.7 à III.12
312 Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques sectorielles et territoriales	III.13 à III.17
313 Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle.....	III.18 à III.21
314 Faire évoluer les usages du numérique et les pratiques pédagogiques dans la formation.....	III.22 à III.24
III.2 Assurer la relation formation-emploi; Assurer l'égalité femme-homme	III.25 à III.36
331 Affirmer un droit à l'orientation tout au long de la vie et assurer l'égalité femme-homme.....	III.25 à III.32
332 Renforcer la connaissance et la concertation pour définir les politiques de formation.....	III.33 à III.36

Le contexte de la mission

Une nouvelle détérioration de l'emploi en Bretagne sur l'année 2013

La situation de l'emploi en Bretagne a subi, à nouveau, en 2013 une dégradation. Sur un an (septembre 2012 à septembre 2013), l'évolution du nombre des demandeurs d'emploi de catégorie A (immédiatement disponibles) est de 11 100, soit une variation de 8,4 % (à comparer à + 8,1 % pour la France métropolitaine).

A la fin septembre 2013, le nombre des demandeurs d'emploi en catégorie A, B et C (intégrant les demandeurs sans activité et ceux en activité réduite) est de 228 910 en Bretagne. Ce nombre a évolué sur la dernière année de 8 %, (à comparer à 7,3 % en France métropolitaine).

Cette situation est très marquée particulièrement pour :

- les seniors de 50 ans et plus avec une augmentation forte du chômage,
- les demandeurs d'emploi de longue durée (inscrits depuis plus de 2 ans) et les personnes reconnues travailleurs handicapés en recherche d'emploi.

Face à cette situation de crise, la politique de formation professionnelle est très mobilisée pour accompagner les demandeurs d'emploi dans leurs projets professionnels en mettant à disposition une offre de services allant du conseil en orientation jusqu'à l'acquisition d'une première ou d'une nouvelle qualification. Ce défi est majeur pour les prochaines années et chacun s'accorde sur la place centrale de la formation tant pour les personnes dans la réalisation de leur projet que pour le développement économique de la Bretagne.

La nécessité d'accompagner les mutations économiques et les besoins en compétence pour la Bretagne

Conscient de la gravité et de la particularité de la situation en Bretagne, prenant en compte l'ampleur des difficultés économiques et sociales qui rendent nécessaire un engagement fort et coordonné de la puissance publique, le gouvernement a proposé aux responsables locaux et en particulier à la Région Bretagne d'apporter une réponse globale concertée au travers du Pacte d'Avenir pour la Bretagne. L'une des priorités du pacte porte sur le volet social et la Région s'est engagée aux côtés de l'Etat et des acteurs sociaux notamment pour mettre à disposition son appui territorial avec les Maisons de la Formation Professionnelle et son offre de formation (accès aux dispositifs de droit commun et du chèque reconversion).

Une méthode de travail et de concertation avec l'Etat et les partenaires sociaux autour d'objectifs ciblés

Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations adopté à la fin de l'année 2011 constitue une feuille de route pour la période 2011-2015.

Ce contrat fait l'objet d'un plan d'actions défini avec les signataires (Etat, Autorités académiques) et en associant les partenaires sociaux notamment sur les questions d'accès à la formation et de formation des salariés les moins qualifiés.

Par ailleurs, pour faire face à la situation particulière en Bretagne, l'Etat et la Région ont réuni en 2013 une conférence sociale régionale qui associe les partenaires sociaux. Cette conférence sociale a été consultée pour la mise en œuvre du premier plan de mobilisation et a également été réunie pour la préparation du Pacte d'Avenir.

Le budget 2014 retrace les engagements pris par la Région dans ce cadre et son renforcement au travers du Pacte d'Avenir et du Plan de mobilisation pour l'Emploi.

Une priorité budgétaire donnée à la formation professionnelle

Dans un contexte budgétaire contraint, la priorité donnée à la formation professionnelle est pleinement prise en compte. Le budget dédié à la mission III représente près de 20 % de budget de fonctionnement (hors masse salariale).

Ainsi les moyens alloués intègrent notamment :

- le financement dans le cadre du Plan de Mobilisation pour l'Emploi 2014, de 500 places de formation supplémentaires pour un montant de 3,6 M €,
- le financement du Contrat d'Accès à la Qualification mis en place pour les jeunes de moins de 26 ans,
- le maintien d'une offre de formation de qualité et répartie sur l'ensemble du territoire,
- les moyens dédiés aux chèques reconversion qui permettent de financer des projets de formation dans le cadre du contrat de sécurisation professionnelle,
- la mise en place par la Région de l'expérimentation dans le cadre du service public régional de l'orientation,
- les crédits nécessaires à la préparation de deux événements importants programmés au premier semestre 2014 (Olympiades des métiers et Biennale de l'égalité)

Les priorités budgétaires pour l'année 2014

Assurer l'effectivité d'un Service Public Régional de l'Orientation

Le réseau mis en place en Bretagne autour du Service Public Régional de l'Orientation constitue un socle important pour notre Région notamment dans la perspective d'un renforcement des compétences en matière de formation professionnelle.

La Région s'inscrit dans une expérimentation nationale qui associe huit autres régions afin de préfigurer le service régional d'orientation tout au long de la vie. Cette expérimentation porte sur la période septembre 2013 à septembre 2014, et constitue une mise en œuvre anticipée du principe de chef de file de la région sur cette thématique.

Diversifier et augmenter notre offre de formation

Dans le contexte économique et social de la Bretagne actuellement, conformément aux engagements du Pacte d'Avenir pour la Bretagne, il est nécessaire de permettre à un plus grand nombre de demandeurs d'emploi d'accéder à la formation. C'est une priorité pour la Région qui a engagé ce travail avec Pôle Emploi. Cet objectif nécessite d'ouvrir des places supplémentaires (le budget présenté intègre 500 places nouvelles), mais implique aussi de travailler sur des parcours de formation plus compacts et plus rapidement mobilisables.

Pour autant, il est nécessaire de trouver un juste équilibre entre l'effort consacré au financement des frais pédagogiques de formation et celui lié à la rémunération des stagiaires. Ainsi, la rémunération sera centrée en 2014 sur des actions de formations qualifiantes et préparatoires à la qualification.. Les stagiaires, de moins de 26 ans qui accèdent à une prestation d'orientation, bénéficieront dorénavant d'une bourse qui accompagnera également les jeunes en contrat d'accès à la qualification.

Faciliter l'accès à la formation de tous les demandeurs d'emploi et la rendre plus accessible

La situation économique impose une priorité à apporter pour la formation des demandeurs d'emploi. A ce titre, l'offre mise en œuvre par le Conseil régional est très diversifiée pour répondre à diverses attentes :

- plateforme d'orientation professionnelle,
- offre de formation sur des compétences de base,
- accès à une offre pré-qualifiante et qualifiante,

- aides individuelles pour des projets de formation (chèque formation, chèque force, chèque reconversion).

Un travail important est mené avec les différents prescripteurs pour que notre offre soit bien connue et mobilisée. Une coopération renforcée est établie avec Pôle emploi notamment pour que nos offres de formation soient pleinement complémentaires.

Il s'agit encore de réduire les délais des prescriptions réalisées par pôle Emploi, les Missions locales et Cap emploi et l'entrée en formation. Les organismes de formation seront mobilisés sur cet objectif en 2014.

De plus, la Région fera évoluer progressivement certains dispositifs pour privilégier des parcours de formation mieux intégrés en favorisant l'accès direct à la qualification.

Accompagner les mutations économiques et les besoins en compétences

Ce travail ressort d'une concertation avec les acteurs de l'économie bretonne qui prend appui sur les contrats d'objectifs et de moyens emploi-formation par grands secteurs d'activité. Quelques priorités seront renforcées notamment dans les secteurs de l'agriculture et l'agro-alimentaire, de l'automobile, du bâtiment et des énergies marines. Le développement de la gestion des emplois et compétences (GPEC) fait partie intégrante de cet objectif, et pourra prendre appui sur des expérimentations, soit au niveau d'une filière, soit au niveau territorial.

Cet objectif se situe également dans le cadre du CPRDF et demain avec le schéma régional de développement de l'économie et de l'innovation. Par ailleurs, dans le courant de l'année 2014, nous engagerons un bilan d'étape de la mise en œuvre du CPRDF.

Conforter la structuration de l'offre de formation professionnelle en Bretagne

L'offre de formation professionnelle en Bretagne s'appuie sur un réseau d'organismes de formation très diversifiés sur le territoire breton, qui structure aujourd'hui l'ensemble de l'offre, qu'elle soit à destination des salariés ou des demandeurs d'emploi. Afin de garder ce réseau de qualité, il faut pouvoir initier et soutenir le développement de l'innovation par l'ingénierie pédagogique et souvent par des moyens liés à la formation à distance.

Enfin la Région jouera pleinement son rôle pour animer et mettre en synergie les différents acteurs de la formation professionnelle, en s'appuyant sur une gouvernance partagée et en capacité de fixer des objectifs précis. La mise en œuvre du service public régional de l'orientation en est un exemple fort. Cette gouvernance va s'appuyer sur une bonne connaissance des enjeux et des résultats obtenus pour l'emploi et de la formation en Bretagne, mais aussi sur l'évolution des résultats atteints.

Inscrire de façon pérenne et transversale la dimension égalité professionnelle

Cet objectif s'appuie sur de nombreux développements, en interne sur le versant des ressources humaines, et en externe particulièrement dans le domaine de nos politiques de formation et de développement économique.

La diffusion de la culture de l'égalité, la mise en place d'actions concrètes et significatives dans ce champ en constituent des enjeux majeurs. Ainsi, la Région poursuivra en 2014 son soutien aux actions engagées au titre des expérimentations « Favoriser l'égalité professionnelle dans les établissements bretons » et « Approche intégrée dans le processus d'accompagnement des salarié-e-s licencié-e-s de Doux ».

La biennale de l'égalité qui aura lieu en mai à Lorient permettra de rendre compte de l'ensemble de ces initiatives.

La répartition des crédits

Autorisations d'engagement et de programme

	AE 931	Total	AP 901	Total
P00311	Faciliter les projets individuels de formation et de qualification	12 000 000	12 000 000	
P00312	Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques sectorielles et territoriales	33 000 000	33 000 000	
P00313	Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle	32 500 000	32 500 000	
P00314	Faire évoluer les usages du numérique et les pratiques pédagogiques dans la formation	600 000	600 000	150 000
P00331	Affirmer un droit à l'orientation tout au long de la vie et assurer l'égalité femme-homme	5 300 000	5 300 000	40 000
P00332	Renforcer la connaissance et la concertation pour définir les politiques de formation	1 010 000	1 010 000	
	Total	84 410 000	84 410 000	190 000

Crédits de paiement - Fonctionnement et Investissement

	Fonctionnement 931	Total	Investissement 901	Total
P00311	Faciliter les projets individuels de formation et de qualification	10 100 000	10 100 000	
P00312	Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques sectorielles et territoriales	65 000 000	65 000 000	
P00313	Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle	30 800 000	30 800 000	
P00314	Faire évoluer les usages du numérique et les pratiques pédagogiques dans la formation	600 000	600 000	130 000
P00331	Affirmer un droit à l'orientation tout au long de la vie et assurer l'égalité femme-homme	6 200 000	6 200 000	40 000
P00332	Renforcer la connaissance et la concertation pour définir les politiques de formation	1 010 000	1 010 000	
	Total	113 710 000	113 710 000	170 000

Programme 311 > Faciliter les projets individuels de formation et de qualification

Projet de BP 2014

La fluidité des parcours de formation et de qualification ainsi que leur sécurisation constituent l'une des priorités de l'action régionale inscrites au Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles.

Dans ce cadre, il est important de créer un environnement favorable à la réalisation des projets de formation pour les publics les plus éloignés de l'emploi.

AP	- €
AE	12 000 000 €
Total	12 000 000 €
CPI	- €
CPF	10 100 000 €
Total	10 100 000 €

Ceci amène la Région, d'une part à proposer des dispositifs collectifs mis en œuvre dans le programme 312 «Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques sectorielles et territoriales» ; d'autre part, à faciliter l'accès individuel à la formation, permettant de répondre à des projets en complémentarité avec les autres dispositifs régionaux.

Tel est l'objet du présent programme, élément d'une stratégie régionale cohérente et globale de formation, répondant également aux enjeux du plan de mobilisation pour l'emploi. Ce programme est centré prioritairement sur les dispositifs d'aides individuelles pour les demandeurs d'emploi, leur permettant d'accéder à une formation certifiante ou à des modules techniques professionnels d'adaptation. En conséquence, les prestations de bilan de compétences ne sont pas reconduites dans ce programme, des réponses pouvant être apportées au sein des prestations d'orientation de la Région ou de l'offre de Pôle emploi. Par ailleurs, pour une meilleure lisibilité de l'offre et une amélioration de l'accès à la formation, des évolutions sont proposées en 2014 sur le Chèque Force.

Au vu du contexte économique, notamment dans l'agroalimentaire et la filière automobile, la Région intervient dans le cadre de l'accompagnement des salariés licenciés notamment par le biais du Chèque reconversion qui permet un financement complémentaire pour l'acquisition d'une qualification.

Ce programme intègre également un volet d'actions en faveur de la formation des salariés ou chefs d'entreprises petites ou moyennes, permettant à la Région d'intervenir, par complémentarité de financements, auprès de ceux qui accèdent le plus difficilement à la formation et qui apparaissent comme les plus fragilisés.

Le programme s'articule autour des trois axes suivants :

- I. Favoriser l'accès individuel à la qualification reconnue par une certification**
 - I.1 Participer au financement de projets individuels de formation longue
 - I.2 Favoriser l'accès à la certification par la Validation des acquis de l'expérience
- II. Favoriser le renforcement des compétences**
 - II.1 Maintenir et renforcer les qualifications des demandeurs d'emploi
 - II.2 Contribuer à la formation des actifs
- III. Accompagner les salariés en licenciement économique**
 - III.1 Soutenir la formation des personnes licenciées économiques

> Actions par objectif

I. Favoriser l'accès individuel à la qualification reconnue par une certification

I.1. Participer au financement de projets individuels de formation longue

Le Chèque formation est une aide individuelle qui permet d'apporter un financement à une personne qui souhaite suivre une formation débouchant sur un titre ou un diplôme figurant au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) ou faisant l'objet d'un arrêté d'homologation ou en cours d'homologation. La demande de Chèque formation s'inscrit dans une démarche de construction de projet professionnel.

Les demandeurs doivent avoir bénéficié d'une prescription par une structure du réseau d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement (Mission locale, Agence de Pôle emploi, Cap emploi) ou par les structures accompagnant les bénéficiaires du rSa. Le but de la prescription est d'étudier, de consolider, de valider leur demande et d'envisager les aspects connexes au projet tels que l'hébergement, les déplacements, la rémunération. La validation du projet peut s'appuyer si nécessaire sur la mise en œuvre d'une prestation spécifique d'élaboration de projet (à titre d'exemple : Prestation d'orientation professionnelle de la Région, cible emploi ou prestation d'orientation spécialisée de Pôle emploi,...).

Le chèque formation a permis, également, d'accompagner des projets de formation en lien avec les secteurs émergents dont les énergies marines renouvelables.

Depuis septembre 2012, et afin de favoriser la mobilisation de l'ensemble des financements de formation, l'attribution du Chèque Formation est conditionnée à l'utilisation par le demandeur de son Droit Individuel à la Formation, dans la mesure où il a ouvert des droits et qu'ils sont toujours mobilisables. En 2013, le DIF constitue un effet levier et contribue à la sécurisation des parcours des personnes. En effet, 43% des dossiers de Chèque formation bénéficient aussi d'un financement par le DIF. Pour autant, il ne représente globalement que 5% du coût des formations, alors que la Région en représente 75% et le demandeur 20%.

En 2013, le Chèque formation a été ouvert aux jeunes en emploi d'avenir. Le nombre est encore assez limité, car les plans de formation, qui doivent être conclus en accord entre le jeune et l'employeur, se mettent en place progressivement.

Pour les formations mises en place par les quatre universités bretonnes, le travail engagé avec les services de formation continue des universités sera poursuivi, notamment sur la prescription. L'ouverture de quelques Diplômes Universitaires directement reliés à des besoins de ressources humaines identifiés a été initiée en 2013 à titre expérimental, dans le cadre du plan de mobilisation pour l'emploi.

Cette mesure est reconduite, avec le souhait d'en augmenter le nombre, pour le plan de mobilisation 2014. L'aide individuelle certifiante est en effet identifiée comme l'un des dispositifs permettant de répondre aux besoins des personnes et des employeurs, de manière rapide et réactive.

En 2013, le domaine social et soins personnels représente 26% des formations. Le secteur tertiaire en représente 21%. Les autres formations relèvent majoritairement de l'enseignement général universitaire (17%). Le nombre de dossiers attribués est d'environ 1 650. A l'entrée en formation, 46% des personnes ont un niveau bac professionnel et infra.

Le Chèque formation est attribué par le Président du Conseil régional, selon des modalités qui sont votées en Commission permanente. Le Président du Conseil régional en rend compte une fois par an à la Commission permanente. Pour permettre la mise en œuvre de cette aide, une affectation de crédits est proposée dans ce présent rapport.

Indicateur 1 : Chèque Formation				
	2011 Réalisation	2012 Réalisation	2013 Prévision	2014 Prévision
Nombre de bénéficiaires	1 532	1 544	1 650	1 775

I.2. Favoriser l'accès à la certification par la Validation des acquis de l'expérience (VAE)

La Région soutient le développement de la validation des acquis de l'expérience dans le cadre du Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) sur la VAE. Une aide individuelle vient compléter cette action : le Chèque validation.

Le COM VAE, deuxième génération, a été signé entre l'Etat et la Région en juillet 2013. Ce contrat reprend les grands axes conformes au CPRDF. Il s'agit d'une part de favoriser l'accès à la VAE pour les demandeurs d'emploi en valorisant l'accompagnement, en facilitant l'organisation des jurys et en accompagnant les personnes ayant obtenu une validation partielle. D'autre part, la VAE des salariés doit être développée par un renforcement des coopérations avec les branches professionnelles et l'accroissement de démarches de VAE collectives. En amont, le conseil et l'information sur la VAE doivent être confortés. Enfin, l'observation de la VAE en Bretagne sera consolidée, apportant ainsi un éclairage sur les actions à mener

Le Chèque validation est une aide individuelle permettant de financer un accompagnement, afin que la personne qui s'engage dans une démarche de validation des acquis de l'expérience, puisse être soutenue dans la constitution de son dossier de présentation devant le jury.

Suite à l'obtention d'une validation partielle du titre ou du diplôme, la personne peut suivre des modules complémentaires dans le cadre des dispositifs de la Région (Programme Bretagne Formation, Programme Régional Supérieur, Chèque formation, formations sanitaires et sociales). En 2013, le nombre de Chèques validation est en légère hausse par rapport à 2012.

Le Chèque validation est attribué par le Président du Conseil régional, selon des modalités qui sont votées en Commission permanente. Le Président du Conseil régional en rend compte une fois par an à la Commission permanente. Pour permettre la mise en œuvre de cette aide, une affectation de crédits est proposée dans ce présent rapport.

Indicateur 2 : Chèque Validation				
	2011 Réalisation	2012 Réalisation	2013 Prévision	2014 Prévision
Nombre de bénéficiaires	387	323	350	350

II. Favoriser le renforcement des compétences

II.1. Maintenir et renforcer les qualifications des demandeurs d'emploi

Le Chèque force est un dispositif de formation professionnelle continue individualisé, prenant en compte les acquis de la personne et ses besoins de formation pour favoriser la reprise d'emploi.

Depuis avril 2012, ce dispositif a été redéfini pour lui redonner une dimension individuelle mieux adaptée aux besoins des demandeurs. Celui-ci a pris la forme d'une aide individuelle pour une formation de courte durée, similaire dans son fonctionnement avec le Chèque Formation. La demande de la personne est validée par un prescripteur (agences de Pôle emploi, missions locales, CAP emploi, ou par les structures accompagnant les bénéficiaires du rSa), sur la base d'une évaluation des connaissances, des aptitudes et des capacités d'apprentissage du futur stagiaire.

Les formations sont d'une durée maximum de 150 heures. La moyenne constatée sur 2013 est de 97 heures. Les domaines de formation les plus représentés dans ce dispositif sont, pour près de 70%, le tertiaire, avec des formations à la bureautique, la comptabilité, et pour 20% environ, des formations en langues. A l'entrée en formation, 47% des personnes ont un niveau bac et infra. L'évolution des modalités de ce dispositif nécessite un temps d'appropriation et d'adaptation des prescripteurs et organismes de formation. Ceci a entraîné une forte baisse du nombre de dossiers sur le second semestre 2013.

Afin d'apporter une meilleure lisibilité de l'offre de formation de la Région dans les secteurs de la bureautique et des langues, une offre collective sera proposée et fléchée au sein du programme 312 «Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques sectorielles et territoriales». Le Chèque Force portera sur des modules techniques complémentaires à cette offre.

L'attribution du Chèque force est décidée par le Président du Conseil régional, sur la base des modalités qui sont votées en Commission permanente. Le Président du Conseil régional en rend compte une fois par an à la Commission permanente. Pour permettre la mise en œuvre du Chèque force, une affectation de crédits est proposée dans ce présent rapport.

Indicateur 3 : Chèque Force				
	2011 Réalisation	2012 Réalisation	2013 Prévision	2014 Prévision
Nombre de bénéficiaires	5 495	4 704	2 300	2 300

II.2. Contribuer à la formation des actifs

II.2.1. Aider le plan de formation des chambres consulaires

L'objectif est de favoriser la formation d'actifs de divers secteurs économiques et plus particulièrement ceux des Très Petites Entreprises (TPE) de l'agriculture, du commerce ou de l'artisanat, dans la mesure où l'accès à la formation est plus difficile du fait de la très petite taille de leur entreprise.

Les actions de formation menées dans ce contexte, qui concernent environ 12 000 personnes, sont destinées aux actifs des TPE qu'ils soient chefs d'entreprises, salariés ou demandeurs d'emploi. Une complémentarité est recherchée avec les actions mises en place dans les autres politiques de la Région, au travers des contrats d'objectifs emploi formation, du plan bâtiment durable notamment.

En 2014, les actions seront centrées autour des objectifs suivants :

- la création, la reprise et la transmission des TPE,
- la gestion des ressources humaines,
- le développement durable avec une intégration des notions de développement durable dans les actions des entreprises artisanales liées au patrimoine, à l'éco construction.

II.2.2. Soutenir le plan de formation d'autres structures

D'autres structures spécifiques à dimension régionale, sont également impliquées dans la formation d'actifs. Le Conseil régional finance des actions de promotion sociale telles que le diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU), le plan de formation mis en œuvre par le CNAM en Bretagne, l'appui à la formation des salariés via le Fongécif.

Le DAEU concerne environ 400 stagiaires par an. Il est accessible depuis différents territoires de Bretagne et permet aux personnes n'ayant pas le baccalauréat d'accéder à l'enseignement supérieur. Cette formation est conçue et réalisée en liaison étroite avec les Universités de Bretagne. Le travail engagé avec les universités se poursuivra en 2014 avec la mise en place d'une étude sur les formations de l'enseignement supérieur regroupant l'ensemble des interventions de la Région au titre de la formation continue des programmes 311 et 312. Celle-ci pourrait aboutir à une nouvelle formalisation des relations de la Région avec celles-ci.

Les formations dispensées par le CNAM permettent aux auditeurs, qui représentent environ 2 300 personnes par an, composées à 75% de salariés et à 25% de demandeurs d'emploi (pourcentage en hausse pour ces derniers), d'augmenter leur niveau de qualification et d'accéder aux diplômes de l'enseignement supérieur. En 2012, une convention d'objectifs et de moyens d'une durée de trois ans a été signée avec le CNAM, permettant de fixer des priorités et de donner de la perspective aux actions menées. Les déclinaisons opérationnelles se réalisent ensuite dans les programmes concernés de la formation initiale ou continue. Ces axes seront poursuivis en 2014, marqués cependant par un léger fléchissement du niveau d'intervention de la Région.

Le Fongécif s'attache à mobiliser l'ensemble des financeurs potentiels pour la mise en œuvre du congé individuel de formation. Un partenariat a été initié avec la Région, d'une part pour renforcer la plateforme d'accueil téléphonique des salariés (cf. programme 331 « Assurer un droit à l'orientation tout au long de la vie et assurer l'égalité femme homme »), d'autre part, pour mettre à disposition et donner un droit d'accès aux locaux du Point Région de Vannes pour l'organisation d'entretiens conseil (cf. programme 9000 « Patrimoine et logistique ») et enfin, pour cofinancer des projets de formation. En 2013, la Région a ciblé son intervention

sur des personnes en congé individuel de formation (CIF) à la fois dans le cadre d'un CIF-CDI et d'un CIF-CDD.

Les relations développées avec les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) ont permis une intervention de la Région sur des actions de formations en faveur des demandeurs d'emploi, complémentairement au financement de l'OPCA. En 2014, à l'instar de la convention conclue avec l'Afdas, cette modalité pourrait être utilisée pour des actions en faveur de demandeurs d'emploi confrontés à des mutations économiques dans le cadre de l'appel à projet du Fonds Paritaire de sécurisation des parcours professionnels et vers les emplois d'avenir pour des formations de tuteurs.

II.2.3. Participer au développement des formations de l'aide à domicile

Une convention additionnelle au Contrat de projet 2007-2013 concernant la qualification dans le secteur de l'aide à domicile a été signée le 27 décembre 2007. Elle porte sur un financement total annuel d'environ 3,8 M€, dont 2 M€ apportés par la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) et 0,3 M€ par la Région.

Les autres financeurs sont l'Etat (Direction régionale des entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'emploi de Bretagne), les Conseils généraux et les employeurs via les OPCA (Organismes paritaires collecteurs agréés), les CCAS (Centres communaux d'action sociale et Centres intercommunaux d'action sociale).

Cette convention a pour objectif de mutualiser des financements afin de favoriser et développer la formation dans le secteur de l'aide à domicile en Bretagne. Elle s'inscrit dans le contrat d'objectifs emploi formation du secteur sanitaire, social et médico social qui a été signé en juin 2013 et s'articule avec les axes de travail développés au sein de ce dernier.

Cette convention sera reconduite pour l'année 2014 sur les mêmes bases financières et pédagogiques que 2013. Suite à l'évaluation, dont les conclusions ont été communiquées à l'été 2013, les axes structurants d'une nouvelle convention devront aboutir au premier semestre 2014 pour une mise en œuvre en 2015.

III. Accompagner les salariés en licenciement économique

III.1. Soutenir la formation des personnes licenciées économiques

Le Chèque reconversion permet d'apporter une réponse aux besoins de formation des salariés concernés par une procédure de licenciement économique en congé de reclassement, aux personnes récemment licenciées en Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP) et aux salariés en situation de chômage partiel selon certains critères. Les personnes relevant de l'expérimentation du CSP sur les contrats courts ne sont pas éligibles à cette aide, mais peuvent relever du Chèque formation en application des modalités de cette aide.

Son objectif est de favoriser les transitions entre les différents statuts (de salarié à stagiaire notamment) et de participer à la sécurisation des parcours professionnels en évitant que les personnes concernées ne se trouvent momentanément dans une situation non sécurisée (perte du statut de salarié et attente d'un autre statut) au regard de la réalisation de leur projet de formation.

Les formations qualifiantes ou non sont éligibles à cette mesure dès lors qu'elles s'intègrent dans un projet professionnel validé par le prescripteur. Un cofinancement est systématiquement recherché au préalable auprès des entreprises concernées, de l'Etat et des OPCA (organisme paritaire collecteur agréé, directement ou par le moyen de leurs structures de mutualisation). Pôle emploi peut aussi apporter un complément.

En 2013, le domaine tertiaire représente 22% des formations. Le domaine social et soins personnels en représente 14%, le domaine transport magasinage 13%. A l'entrée en formation, 63% des personnes ont un niveau bac professionnel et infra. Le nombre de formations certifiantes de longue durée est en augmentation.

Cette aide a été fortement sollicitée en 2013 du fait du contexte économique difficile marqué par de nombreux licenciements économiques dans de grandes entreprises, mais aussi dans les entreprises de taille plus petites. De plus, il y a eu un accroissement du recours au Chèque Reconversion à compter du second semestre 2013, du fait d'une évolution dans le financement provenant des OPCA. Désormais, celui-ci s'arrête le dernier jour

du CSP, alors que la formation peut se poursuivre au-delà. Le relais est alors assuré par la Région, dans le respect des modalités du Chèque reconversion.

Le Chèque reconversion est attribué par le Président du Conseil régional, selon des modalités qui sont votées en Commission permanente. Le Président du Conseil régional en rend compte une fois par an à la Commission permanente. Pour permettre la mise en œuvre de cette aide, une affectation de crédits est proposée dans ce présent rapport.

Indicateur 4 : Chèque Reconversion				
	2011 Réalisation	2012 Réalisation	2013 Prévision	2014 Prévision
Nombre de bénéficiaires	606	214	870	900

> **Projet de délibération**

Je vous propose sur le programme 311 « Faciliter les projets individuels de formation et de qualification »

- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 12 000 000€ au titre de l'exercice 2014 ;
- > d'inscrire des crédits de paiement de fonctionnement à hauteur de 10 100 000€ ;
- > d'affecter, sur le montant de l'autorisation d'engagement disponible, un montant de 4 000 000€ pour le Chèque formation ;
- > d'affecter, sur le montant de l'autorisation d'engagement disponible, un montant de 200 000€ pour le Chèque validation ;
- > d'affecter, sur le montant de l'autorisation d'engagement disponible, un montant de 2 000 000€ pour le Chèque force ;
- > d'affecter, sur le montant de l'autorisation d'engagement disponible, un montant de 800 000€ pour le Chèque reconversion ;

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,



Pierrick Massiot

Programme 312 > Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques sectorielles et territoriales

La qualification et l'acquisition de compétences demeurent plus que jamais déterminantes pour faciliter une insertion professionnelle pérenne..

Le présent programme permet d'organiser et de financer les formations professionnelles destinées aux demandeurs d'emploi. Il s'inscrit dans les orientations du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations pour « soutenir une politique de formation et de qualification au service du développement économique, sociétal et environnemental ».

En 2014, les formations qualifiantes du Programme Bretagne Formation engagées en 2013 seront complétées par de nouvelles actions, à hauteur de 250 places, contribuant ainsi au plan de mobilisation pour l'emploi et la qualification.

Le CPRDF a également inscrit dans ces orientations « l'accès à la formation et à la qualification pour tous ». Pour les demandeurs d'emploi les plus fragilisés, le Dispositif Régional pour l'Insertion Professionnelle propose ainsi des prestations d'insertion et d'orientation permettant à chacun de construire son parcours individuel, étape par étape, et de préparer son entrée en formation qualifiante.

Pour renforcer la cohérence et la continuité de ces parcours, le Contrat d'Accès à la Qualification, mis en place en 2013 pour des jeunes de moins de 26 ans, est renouvelé.

Enfin, dans un contexte de forte demande sociale, l'offre de formation pour l'acquisition de compétences est renforcée : avec le maintien de Compétences Clés mais aussi avec la création d'un nouveau dispositif pour l'acquisition de compétences professionnelles transverses notamment en bureautique, en langue ou encore pour la préparation aux concours des métiers du sanitaire et du social.

Le programme s'articule autour des trois axes suivants :

- I. Structurer et accompagner les parcours d'accès à la qualification**
 - I.1 Proposer des formations accompagnant les différentes étapes de construction d'un parcours préparant à la qualification
 - I.2 Sécuriser les parcours de formation pour les jeunes
 - I.3 Proposer des formations permettant d'acquérir des compétences transverses
 - I.4 Proposer un environnement favorable à la formation
- II. Construire une offre de formation qualifiante répondant aux enjeux des secteurs d'activités et des territoires**
 - II.1 Proposer des formations pour les premiers niveaux de qualification (V et IV)
 - II.2 Proposer des formations pour les niveaux supérieurs (III et plus)
- III. Accompagner les dynamiques territoriales et sectorielles en faveur de la qualification et de l'emploi pérenne**
 - III.1 Proposer des formations pour se qualifier au plus proche des besoins du territoire et des secteurs d'activités
 - III.2 Favoriser l'accès à la formation des salariés en insertion par l'activité économique

Projet de BP 2014

AP	- €
AE	33 000 000 €
Total	33 000 000 €
CPI	- €
CPF	65 000 000 €
Total	65 000 000 €

> Actions par objectif

I. Structurer et accompagner les parcours d'accès à la qualification

I.1. Proposer des formations accompagnant les différentes étapes de construction d'un parcours préparant à la qualification

Le Dispositif Régional pour l'Insertion Professionnelle propose quatre types de prestations déployées sur l'ensemble des Pays bretons. Les actions mises en œuvre en 2012 seront reconduites pour la deuxième fois en 2014. Quelques évolutions seront progressivement apportées à ce dispositif pour mieux répondre aux besoins des demandeurs d'emploi, notamment pour les deux prestations suivantes :

- La « plateforme d'orientation professionnelle » fera l'objet d'une analyse précise pour identifier les marges d'organisation de la prestation facilitant des parcours plus réactifs et mieux adaptés à la pédagogie de l'orientation.
- Les « pré-formations sectorielles » qui permettent d'acquérir un niveau suffisant pour engager une formation qualifiante vont faire l'objet d'une évaluation par secteurs d'activités. Dans les secteurs où la plus-value de ces actions n'est pas démontrée, les PréFoS ne seront pas renouvelés ou seront modifiés dans leurs contenus et leurs objectifs.

Indicateur 1 : DRIP				
	2011/12 Réalisation	2012/13 Réalisation	2013/14 Estimation	2014/15 Prévision
Nombre de parcours réalisés	6 170	7 584	7 550	7 200
Nombre de places financées			7 265	6 900

En complément du DRIP, et pour répondre au besoin de certains publics confrontés à des problématiques complexes (hébergement, santé, justice,...) la Région poursuit son engagement, auprès d'autres partenaires de l'insertion socio-professionnelle, pour mettre en œuvre des actions nécessitant une prise en charge plus globale des personnes en difficulté. Les projets pédagogiques ainsi soutenus sont innovants et mis en œuvre dans le cadre territorial et partenarial des Maisons de la Formation Professionnelle.

La mobilisation de ces actions territoriales en faveur de l'insertion professionnelle pourra également constituer une réponse à des projets innovants d'accompagnement des personnes licenciées, notamment celles en contrat de sécurisation professionnelle.

Indicateur 2 : Action Territoriale d'Insertion		
	2013 (Appel à projet)	2014 Prévision
Nombre d'actions	15	Entre 15 et 18
Nombre de places ouvertes	415	Entre 400 et 450 places

I.2. Sécuriser les parcours de formation pour les jeunes

Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations (CPRDF) précise les engagements de la Région en matière d'accès à la qualification professionnelle des jeunes et de fluidité de leur parcours de formation. Le Contrat d'Accès à la Qualification a concrétisé en 2013 ces engagements en proposant, à des jeunes issus d'une prestation du DRIP, une mesure de continuité et de maintien de la dynamique d'insertion jusqu'à l'entrée en formation qualifiante. L'objectif de 1 600 Contrats est reconduit pour 2014.

I.3. Proposer des formations permettant d'acquérir des compétences transverses

Dans un contexte économique difficile, de nombreux demandeurs d'emploi cherchent à améliorer leur employabilité en actualisant ou en développant leurs compétences professionnelles. Leurs besoins portent sur des formations facilement mobilisables, avec des entrées régulières tout au long de l'année, et sur des temps plus courts.

Le dispositif Compétences Clés répond à ces besoins. Il permet la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences (lire, écrire, compter, pratiquer le numérique,...), enjeu majeur pour l'insertion, le maintien dans l'emploi ou l'accès à la formation qualifiante. Ce dispositif, déployé sur la totalité des Pays bretons, est reconduit en 2014 avec toujours une attention particulière vers les publics en situation d'illettrisme.

Indicateur 3 : Compétences Clés				
	2011/12 Réalisation	2012/13 Réalisation	2013/14 Estimation	2014/2015 Prévision
Nombre d'heures de formation financées	219 683	219 683	245 850	Entre 250 000 et 270 000
Equivalent en nombre de parcours moyen (45 heures)	4 881	4 881	4097 *	Entre 4 000 et 4 250

* Avec les nouvelles orientations des cahiers des charges de Compétences Clés initiées en 2013, la durée des parcours moyen va augmenter, les nouveaux parcours moyens sont estimés à 60 heures au lieu de 45 heures.

Les besoins d'acquisition de compétences sont également importants dans des domaines transversaux tels que : la bureautique (maîtrise des outils informatiques), les langues étrangères (anglais professionnel adapté au métier visé), ou encore les connaissances et compétences nécessaires pour préparer les concours du sanitaire et social (concours de niveau V et IV).

Ces acquisitions de compétences, en lien avec un métier visé, peuvent être rapides et réalisées en complément des démarches de recherche d'emploi ou de formation qualifiante. Un dispositif en faveur de ces « compétences transverses » est proposé en 2014. Cette offre de formation est construite en cohérence avec le dispositif des aides individuelles et notamment du Chèque force.

I.4. Proposer un environnement favorable à la formation

L'AFPA propose une offre de prestations d'hébergement et de restauration, principalement pour les stagiaires en formation dans ses campus mais également mise à disposition de l'ensemble des stagiaires des formations régionales. Cette offre contribue à la sécurisation des parcours pour ceux qui s'engagent dans des formations longues.

Pour l'ensemble des stagiaires entrant dans des formations du Dispositif Régional pour l'Insertion Professionnelle, du Programme Bretagne Formation et du Programme Régional Supérieur, la Région propose un « cartable » contenant notamment un livret stagiaire détaillant les droits et devoirs du stagiaire et les modalités d'implication de la Région pour la formation professionnelle.

Enfin, pour contribuer à l'intégration des travailleurs handicapés dans les formations professionnelles, la Région participe, au côté de l'Etat et de l'AGEFIPH, à l'animation de la Politique Régionale de Formation des Personnes Handicapées (PRFPH). Cette action concertée permet :

- la mise en œuvre d'une charte de progrès en faveur de l'accueil des personnes handicapées ;
- un plan de professionnalisation des acteurs avec des modules thématiques sur le handicap à destination des professionnels de la formation et des prescripteurs ;
- le développement et l'animation d'un site internet collaboratif.

II. Construire une offre de formation qualifiante répondant aux enjeux des secteurs d'activités et des territoires

II.1. Proposer des formations pour les premiers niveaux de qualification (V et IV)

Le Programme Bretagne Formation qui propose des actions de formation dans 17 secteurs d'activité différents, a été reconduit après évaluation jusqu'en septembre 2015. Le montant engagé pour deux ans (septembre 2013 à août 2015) est de 76.9 M€ correspondant à un potentiel de 11 400 places.

La conférence sociale régionale en faveur de la mobilisation pour l'emploi, qui s'est tenue le 6 septembre 2013, a permis d'engager chacun des partenaires (Pôle Emploi, AGEFIPH, Région) pour une offre supplémentaire de formations dans des métiers ou domaines professionnels présentant des opportunités d'emploi.

Dans cette dynamique, une programmation complémentaire est ainsi proposée dans le Programme Bretagne Formation avec 250 places de formation pour des besoins en qualification à identifier avec les branches professionnelles signataires de Contrats d'Objectifs. Une consultation sera donc lancée au premier trimestre 2014.

Indicateur 3 : Programme Bretagne Formation			
	2011-2013 Réalisation	2013-2015 Prévision	
Nombre de parcours / places de formation ouvertes PBF « socle » (reconductions et ajustement)	11 698	11 424	
	2012 (Réalisation)	2013 (estimation)	2014 (prévision)
Nombre de parcours / places de formation ouvertes PBF « complémentaire » PBF « complémentaire » reconduit	108	41 108	250 149

II.2. Proposer des formations pour les niveaux supérieurs (III et plus)

Le Programme Régional Supérieur 2012/2013 contribue à l'élévation du niveau de qualification en proposant des titres professionnels et diplômes de niveau bac +2 et plus, dans divers secteurs d'activité. Le Programme Régional Supérieur reste stable en 2014 avec une majorité de reconductions d'actions et quelques ajustements.

Une analyse des publics bénéficiaires et des résultats de ces formations va être réalisée en 2014, elle s'inscrira dans un état des lieux plus global des formations continues de niveau supérieures financées par la Région.

Indicateur 4 : Programme Régional Supérieur				
	2011/12 Réalisation	2012/13 Réalisation	2013/14 Estimation	
Nombre de places ouvertes	456	603	Entre 590 et 600	

III. Accompagner les dynamiques territoriales et sectorielles en faveur de la qualification et de l'emploi pérenne

III.1. Proposer des formations pour se qualifier au plus proche des besoins du territoire et des secteurs d'activités

En complément d'une offre de formation structurelle programmée par la Région, il est également prévu de financer et d'accompagner des Actions Territoriales Expérimentales (ATE) en réponse à des problématiques locales ou sectorielles.

Ces actions ont pour objectif principal d'intervenir en appui aux entreprises ayant des besoins en recrutement de personnels qualifiés. La Région peut ainsi financer des actions de professionnalisation à visée certifiante, ou des actions de mobilisation sur des métiers connaissant un déficit d'image. Elle intervient en collaborations avec d'autres partenaires financiers tels que Pôle Emploi ou les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) et peut également cofinancer des actions de formation proposées par les OPCA dans le cadre des appels à projets du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP).

En 2014, la Région sera particulièrement soucieuse d'accompagner des projets en lien avec le plan de mobilisation pour l'emploi. Les besoins seront repérés :

- à l'échelle territoriale, dans le cadre notamment d'actions de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales, discutées avec les acteurs des Maisons de la formation professionnelle ;
- à l'échelle régionale, dans le cadre notamment des contrats d'objectifs sectoriels, en associant les branches professionnelles.

III.2. Favoriser l'accès à la formation des salariés en insertion par l'activité économique

La Région soutient le renforcement des compétences des salariés non permanents du secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE) en proposant le cofinancement d'actions de formation à travers le dispositif ATE.

En 2014, la Région privilégiera des projets de formation reposant sur l'acquisition ou le renforcement des savoirs de base et l'acquisition de compétences professionnelles comme première étape d'un parcours qualifiant. La Région encouragera la mutualisation des besoins en formation entre structures de l'IAE à l'échelle d'un territoire. Enfin, elle accompagnera des projets de formation mis en œuvre dans un cadre partenarial, associant notamment les représentants de réseaux de l'IAE, les Conseils généraux et les OPCA concernés.

Indicateur 5 : ATE				
	2011 Réalisation	2012 Réalisation	2013 réalisation	2014 estimation
Nombre de places ouvertes	580	705	744	Entre 740 et 760 places
<i>Dont nombre de place en IAE</i>	56	62	121	

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 312 « Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques sectorielles et territoriales »

- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 33 000 000 € au titre de l'exercice 2014 ;
- > d'inscrire des crédits de paiement de fonctionnement à hauteur de 65 000 000 € ;

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,



Pierrick Massiot

Programme 313 > Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle

En apportant des aides directement aux stagiaires qui suivent une action de formation de la Région, telles que la rémunération et l'aide à la restauration, ce programme contribue à sécuriser le parcours de ces personnes. Il est donc complémentaire aux programmes 311 «Faciliter les projets individuels de formation et de qualification» et 312 «Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques sectorielles et territoriales» dans lesquels sont mises en place des actions de formations individuelles et collectives.

Projet de BP 2014

AP	- €
AE	32 500 000 €
Total	32 500 000 €
CPI	- €
CPF	30 800 000 €
Total	30 800 000 €

En 2013, le nombre de bénéficiaires de l'aide à la rémunération a très fortement progressé entraînant une augmentation du budget alloué. Ceci résulte d'une part de la simultanéité de mise en œuvre des dispositifs. En effet, en 2013, l'ensemble des dispositifs (DRIP, PBF, PRS) étaient en année pleine. De plus le Contrat d'accès à la qualification a réellement démarré début 2013. D'autre part, le recours à la rémunération de la Région est plus fréquent car les stagiaires entrant sur nos actions sont de moins en moins indemnisés au titre du chômage.

Il convient donc de définir des priorités pour 2014 avec pour objectif d'accueillir plus de demandeurs d'emploi dans nos actions de formation. La Région maintient son effort sur la qualification en conservant la rémunération comme élément de sécurisation du parcours, et particulièrement pour toutes les formations longues. En revanche, elle souhaite agir différemment sur les actions en amont qui contribuent à l'orientation et à la préparation du projet. Pour ces actions, la rémunération sera remplacée par une bourse, notamment pour les jeunes de moins de 26 ans, pour qui cette formule s'avérerait mieux adaptée, plus souple, afin de prendre en compte des parcours très différents.

L'aide à la restauration connaît aussi des évolutions.

Le programme s'articule autour des deux axes suivants :

I. Rémunérer les stagiaires

- I.1 Rémunérer les stagiaires des dispositifs de la compétence directe de la Région (revenu, indemnités de transport et d'hébergement)

II. Contribuer à la restauration des stagiaires des formations collectives

- II.1 Attribuer une aide à la restauration pour les stagiaires

I. Rémunérer les stagiaires

I.1. Rémunérer les stagiaires des dispositifs de la compétence de la Région (revenu, indemnités de transport et d'hébergement)

Cette action, en application du code du travail, consiste à verser une rémunération aux stagiaires qui suivent une formation financée par la Région, et qui ne perçoivent plus d'allocations chômage. La Région s'attache à verser une rémunération des stagiaires non indemnisés, jusqu'à la fin de leur formation.

La rémunération est constituée :

- d'une partie versée directement au stagiaire (équivalent à un revenu) et résultant de l'application de barèmes,
- de compléments versés directement au stagiaire, correspondant à des indemnités de transport et d'hébergement, en application de barèmes,
- d'une couverture sociale versée aux différentes caisses d'assurance sociale selon le régime auquel est affilié le stagiaire.

Dans ses orientations en matière de formation professionnelle, la Région favorise la formation des personnes les plus éloignées de l'emploi, en leur proposant un parcours allant jusqu'à l'obtention d'une qualification ou d'une certification. Pour une bonne partie des dispositifs mis en place, la Région propose une rémunération aux stagiaires non indemnisés.

Pour concilier une forte augmentation des demandes de rémunération au bénéfice des personnes qui ne sont plus indemnisées par Pôle Emploi lors de l'entrée en formation et une maîtrise budgétaire, des évolutions sont à conduire à partir de 2014.

La rémunération sera centrée sur des actions de formations certifiantes, qualifiantes et préparatoires à la qualification. Ainsi, les prestations d'orientation professionnelle du Dispositif régional d'insertion professionnelle, qui nécessitent une souplesse d'organisation pédagogique, alternant des périodes à temps plein et d'autres à temps partiel, ne seront plus assorties d'un agrément de rémunération. En contrepartie, pour les publics jeunes de moins de 26 ans accédant à ces prestations, une bourse sera mise en place en avril 2014. De même, la rémunération des stagiaires accédant au contrat d'accès à la qualification sera remplacée par une bourse. Le montant et les modalités de cette bourse seront fixés en Commission permanente.

Pour mettre en œuvre cette rémunération, la Région peut adjoindre à chaque action de formation, collective ou individuelle, un agrément de rémunération, c'est-à-dire un volume d'heures ouvrant la possibilité de rémunérer les stagiaires pendant leur parcours de formation. L'agrément de rémunération permet à chaque stagiaire d'être rémunéré dès son entrée en formation et pendant toute la durée de son parcours :

- Pour le Dispositif régional d'insertion professionnelle (DRIP), hormis les prestations d'orientation professionnelle et le contrat d'accès à la qualification, la totalité des heures de formation prévues dans les marchés est agréée à la rémunération.
- Pour le Chèque formation, seules les formations à temps plein sont concernées par l'agrément. Toutefois, les stagiaires ayant une reconnaissance de travailleur handicapé peuvent bénéficier d'un agrément de rémunération même si leur formation est à temps partiel, afin qu'ils puissent bénéficier du droit d'option prévu par le code du travail. La rémunération est versée pendant la totalité du parcours ou en relais suite à l'arrêt de l'indemnisation au titre du chômage.
- Pour les autres dispositifs (Programme Régional Supérieur, Programme Bretagne Formation, formations longues à la langue bretonne), 80% des heures de formation prévues dans les marchés ou conventions donnent droit à une rémunération de la Région, les autres stagiaires pouvant disposer de droits à indemnisation au titre du chômage.

En matière de rémunération, certaines dispositions résultent d'une application du Code du travail, Livre III, Titre IV (6^{ème} partie), d'autres relèvent d'une initiative régionale et permettent de créer une situation plus favorable en faveur des personnes qui suivent les stages de formation de la Région.

Au-delà du Code du travail, la Région a adopté des dispositions spécifiques pour les personnes dont l'indemnisation par le régime d'assurance chômage (ou autres) s'arrête au cours de l'action de formation : dans ce cas, la Région prend le relais en attribuant une rémunération de formation professionnelle pour la fin

du parcours. Cette disposition s'applique pour les dispositifs collectifs (DRIP, PRS, PBF et Actions territoriales expérimentales) et pour le dispositif individuel Chèque formation.

Le détail de l'intervention de la Région figure dans un règlement, qui fait l'objet d'une décision en Commission permanente.

La convention de partenariat conclue avec l'Agefiph favorise l'accueil des personnes handicapées en formation et finance une partie du surcoût des rémunérations lié au statut de ces personnes. Cette convention sera renégociée en 2014 afin d'accroître le cofinancement apporté à la Région.

En matière de rémunération, la Région peut aussi prendre en charge uniquement la couverture sociale des stagiaires, sur des dispositifs plus courts, permettant ainsi aux personnes d'avoir une sécurité quant à d'éventuels accidents du travail ou maladie.

En 2013, le nombre de dossiers de rémunération gérés, hors subvention AFPA, est d'environ 15 000, (11 892 dossiers en 2012). Cette augmentation est due à une évolution du nombre de places notamment du Programme Bretagne Formation, mais aussi à un pourcentage plus élevé de stagiaires non indemnisés au titre du chômage accédant ainsi à la rémunération de la Région. Par ailleurs, le contrat d'accès à la qualification a été mis en œuvre dès le début 2013.

L'attribution individuelle de la rémunération aux stagiaires est faite par le Président du Conseil régional, qui en rend compte une fois par an à la Commission permanente. Pour permettre la mise en œuvre de la rémunération, une affectation de crédits, portant conjointement sur la rémunération et l'aide à la restauration, est proposée dans ce présent rapport.

Prévision du nombre de dossiers de rémunération gérés par dispositif en 2014					Prévision du nombre de bourses en 2014	
Dispositif régional d'insertion professionnelle (DRIP)	Programme Bretagne Formation (PBF)	Programme régional supérieur (PRS)	Chèque formation	Autres dispositifs (Langues bretonnes, ATE)	Contrat d'accès à la qualification	Prestations d'orientation professionnelle
3 500	4 500	400	800	650	1600	2 950

II. Contribuer à la restauration des stagiaires des formations collectives

II.1. Attribuer une aide à la restauration pour les stagiaires

En complément du Code du travail, la Région verse, depuis 2007, une aide à la restauration. Elle consiste en une aide financière, d'un montant de 4 euros par jour, plafonnée à 84 euros mensuels, pour contribuer aux conditions de vie du stagiaire. Elle est versée aux stagiaires suivant une formation collective du DRIP, PRS, PBF et Actions territoriales expérimentales, qui perçoivent une rémunération mensuelle inférieure à 1000 euros. Dès le vote du budget 2014, l'aide à la restauration n'interviendra qu'auprès des stagiaires rémunérés par la Région. Les stagiaires du PBF suivant leur formation dans un centre Afpa ne peuvent bénéficier de l'aide à la restauration de la Région celle-ci est versée directement à l'Afpa dans le cadre d'une subvention.

En 2013, cette aide a bénéficié à environ 12 800 stagiaires, soit un nombre en augmentation par rapport à 2012. Environ un tiers des bénéficiaires de cette aide sont des stagiaires indemnisés par le régime d'assurance chômage, les autres relevant de la rémunération versée par la Région.

Cette aide est gérée conjointement à la rémunération, selon les mêmes modalités d'attribution. Le montant de l'aide à la restauration versée figure sur l'avis de paiement adressé aux stagiaires.

Les modalités de l'aide à la restauration, reconduites en 2013, sont intégrées dans le règlement d'intervention « Rémunération et aides au transport, hébergement et restauration » et font l'objet d'une décision en Commission permanente.

Aide à la restauration	
	2014 Prévision
Nombre de bénéficiaires	8 400

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 313 « Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle »

- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 32 500 000€ au titre de l'exercice 2014 ;
- > d'inscrire des crédits de paiement de fonctionnement à hauteur de 30 800 000€ ;
- > d'affecter sur l'autorisation d'engagement disponible un crédit de 20 000 000€ pour financer le versement des rémunérations et des aides à la restauration aux stagiaires.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,



Pierrick Massiot

Programme 314 > Faire évoluer les usages du numérique et les pratiques pédagogiques dans la formation

Projet de BP 2014

Situé à l'articulation entre la priorité donnée à la formation, l'emploi de qualité et l'ambition d'une Bretagne numérique, ce programme est structuré autour de deux objectifs :

- accompagner les organismes de formation dans leur développement sur les questions d'ingénierie pédagogique et d'individualisation ;
- permettre un large accès aux usages et aux services disponibles grâce aux technologies numériques.

AP	150 000 €
AE	600 000 €
Total	750 000 €
CPI	130 000 €
CPF	600 000 €
Total	730 000 €

Sur le premier objectif, une réflexion sera engagée en lien avec les organismes de formation sur les modalités de soutien de la Région et sur les effets produits en matière de pratiques pédagogiques.

Visant le rapprochement entre la formation et ses utilisateurs, le programme 314 prend appui sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour améliorer les conditions de l'accès à la formation (accès en tous lieux et à temps choisi). Les conditions favorables à ce rapprochement sont de deux ordres :

- Permettre aux organismes de formation de toute nature de développer des modalités pédagogiques souples et innovantes adossées à l'usage du numérique.
- Rendre disponibles localement les usages et les services numériques par l'intermédiaire de relais territoriaux (cyber communes, points d'accès à la téléformation (P@t), et lieux associatifs) et permettre une appropriation et une capitalisation de ces usages par le plus grand nombre de bretons.

Ce programme contribue à mettre en œuvre les principes de l'égalité et du développement durable au même titre que ceux de l'accompagnement de la formation des acteurs. Il intègre également les orientations de la stratégie «Bretagne numérique» notamment dans son ambition de « faire de la Bretagne la première région du numérique pour tous » en s'appuyant sur une articulation et une cohérence entre les politiques engagées par les collectivités territoriales et les enjeux identifiés du développement numérique au service de la formation.

Le programme s'articule autour des deux axes suivants :

I. Encourager les évolutions des pratiques de formation des organismes de formation

- I.1 Accompagner les pratiques innovantes de formation (s'appuyant sur l'individualisation, le développement de l'ingénierie de formation, l'accompagnement et l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC))

II. Favoriser le développement des usages et services du numérique

- II.1 Structurer un réseau territorial accompagnant la formation à distance
- II.2 Accompagner le stagiaire dans la construction de son parcours éducatif et professionnel

> Actions par objectif

I. Encourager les évolutions des pratiques des organismes de formation

I.1. *Accompagner les pratiques innovantes de formation (s'appuyant sur l'individualisation, le développement de l'ingénierie de formation, l'accompagnement et l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC))*

Soutien aux évolutions pédagogiques des organismes de formation

Ce dispositif, mis en œuvre à partir d'un appel à projets, a pour objet d'accompagner le développement des pratiques innovantes de formation. Il s'adresse à tous les organismes de formation (CFA, Organismes de Formation, Universités, Associations, ...). Il a pour objectif l'accompagnement de ces derniers dans la conduite du changement occasionné par la prise en compte des singularités des besoins et des parcours de formation. Une attention particulière sera portée aux projets relevant de la filière de formation du bâtiment afin de mieux traiter les besoins qui relèvent des nouvelles technologies et de l'utilisation de nouveaux matériaux, cette mesure contribuant au plan bâtiment durable.

Plan de perfectionnement des acteurs de la formation

Ce dispositif s'inscrit dans la même logique que celle de l'appel à projets qui vise à faire évoluer les schémas organisationnels des prestataires de formation et qu'il vient compléter. Il n'a pas pour objet de se substituer au plan de formation des organismes de formation mais de le compléter afin de permettre à ces derniers de répondre avec le plus de pertinence possible aux sollicitations de la Région.

Il s'adresse aux organisations dont la taille ne permet pas la mobilisation d'une équipe autour d'un projet d'ingénierie (pédagogique, de formation, financière) et aux structures d'accueil. Il est développé dans le champ de l'individualisation, de la Formation Ouverte et A Distance (FOAD), de la diffusion de la culture de l'égalité et du développement durable. Mis en œuvre dans le cadre d'une procédure d'appel d'offre, ce plan de perfectionnement vise 150 acteurs de la formation par an.

Indicateur 1 : Plan de perfectionnement des acteurs de la formation		
	2013 réalisation	2014 cible
Nombre d'acteurs formés	150	150
Taux de réalisation par rapport aux organismes visés	100 %	100%

II. Favoriser le développement des usages et services du numérique

II.1. *Structurer un réseau territorial accompagnant la formation à distance*

Soutien à l'aménagement et à l'équipement des points d'accès à la téléformation (P@t)

Ce programme participe à l'aménagement, à l'équipement et à l'acquisition d'un fonds de ressources documentaires des lieux publics permettant de rapprocher la formation de ses usagers. Il s'agit de lieux organisés et animés en vue de rendre un service au public. Ils doivent permettre à l'apprenant de réaliser un parcours de formation individualisé, principalement en autoformation assistée. Tous doivent pouvoir s'appuyer sur des ressources multimédias accessibles au niveau local ou à distance. La recherche de densification du réseau des P@t mobilise désormais les structures associatives, ce sont ces structures qui sont visées prioritairement par cette action.

Soutien au fonctionnement des P@t (Point d'accès à la téléformation)

Les P@t sont des relais territoriaux spécialisés dans l'accompagnement local des formations individualisées et distantes. Ils se situent à l'articulation entre une logique de formation utilisant la FOAD comme modalité pédagogique et un lieu organisé et animé en vue de rendre un service au public. Ils doivent permettre à l'apprenant de réaliser un parcours de formation individualisé, principalement en autoformation assistée, en s'appuyant sur des ressources multimédias accessibles au niveau local ou à distance. Ils sont souvent la seule solution, pour les publics en difficulté, d'accès à la formation, au plus près de leur domicile ou de leur lieu de travail. 64 P@t centraux et antennes ont été labellisés en 2013.

Animation du portail SKODEN¹ (animation, hébergement, mise à jour)

Il s'agit d'accompagner l'évolution du dispositif technique, dans le cadre général de la formation en ce qui concerne l'animation éditoriale du portail SKODEN et la coordination technique et pédagogique des utilisateurs. Le Portail SKODEN est également le support du projet Visa Internet Bretagne.

II.2. Accompagner le stagiaire dans la construction de son parcours éducatif et professionnel

Dispositif de formation individualisé à Internet (Visa Internet Bretagne)

Le dispositif « Visa Internet Bretagne » vise à ce que chacun acquière les compétences nécessaires à utiliser Internet. Il s'agit d'un dispositif de formation individualisé, appuyé sur un réseau d'organismes de formation agréés. Les « Visa Internet Bretagne » sont disponibles à distance à partir du réseau des P@t via le portail Skoden.

Depuis sa création, ce dispositif ne cesse de progresser, 6 478 Visas ont été distribués depuis 2008 (2098 Visas Internet Bretagne et 300 Visas DRIP en 2013). 11 organismes de formation supplémentaires ont été agréés en 2013, ce qui porte leur nombre à 45 à former au « Visa Internet Bretagne » sur le territoire régional.

Le Visa Internet Bretagne est une des dix mesures phares de la stratégie « Bretagne numérique ».

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 314 « Faire évoluer les usages du numérique et les pratiques pédagogiques dans la formation »

- > d'ouvrir une autorisation de programme de 150 000 € au titre de l'exercice 2014 ;
- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 600 000 € au titre de l'exercice 2014 ;
- > d'inscrire des crédits de paiement d'investissement à hauteur de 130 000 € ;
- > d'inscrire des crédits de paiement de fonctionnement à hauteur de 600 000 € ;

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,



Pierrick Massiot

¹ SKODEN est le portail régional de la formation ouverte et à distance (FOAD)

Programme 331 > Affirmer un droit à l'orientation tout au long de la vie et assurer l'égalité femme-homme

Projet de BP 2014

L'expérimentation du service public régional d'orientation

Dans la continuité des travaux engagés dans le Contrat de Plan Régional de Développement des formations professionnelles (CPRDF), la Région a été retenue au niveau national, avec sept autres régions, pour une expérimentation de la préfiguration du futur service public régional d'orientation tout au long de la vie.

AP	40 000 €
AE	5 300 000 €
Total	5 340 000 €
CPI	40 000 €
CPF	6 200 000 €
Total	6 240 000 €

Cette expérimentation nationale repose sur le principe que l'orientation est un droit et un enjeu majeur pour chaque personne, tout au long de sa vie. Elle vise ainsi à favoriser la construction du projet personnel et professionnel, faciliter l'insertion dans l'emploi et sécuriser les transitions professionnelles. Elle s'inscrit dans une démarche citoyenne d'émancipation et de choix de projet de vie.

Si une charte commune constituant le socle de référence de l'engagement de tous les acteurs dans la mise en œuvre de l'expérimentation, a été co-construite au niveau national par les Régions et l'Etat, la méthode et le cadre opérationnel de l'expérimentation sont définis régionalement afin de tenir compte des projets régionaux préexistants.

Le pilotage de l'expérimentation est assuré par la Région en sa qualité de chef de file du service public régional de l'orientation et la gouvernance du projet est organisée au sein de la commission « Orientation tout au long de la vie » du comité de coordination régional emploi et formation professionnelle (CCREFP) animée par la Région.

Le cadre de l'expérimentation régionale, qui est défini avec les réseaux régionaux partenaires du service public régional d'orientation (*Pôle emploi, l'association régionale des Missions locales, le Rectorat pour le réseau des centres d'information et d'orientation, le Centre régional information jeunesse, le FONGECIF Bretagne et les Services Universitaires d'Information d'Orientation et d'Insertion Professionnelle*) a posé les axes de travail pour 2014. L'objectif général est d'organiser un service qui tienne compte des évolutions du contexte économique et social, des usages, des comportements et des besoins des personnes, ainsi que des objectifs de développement économique des territoires.

L'accompagnement des jeunes

La Région Bretagne a réaffirmé sa priorité pour un accès à une formation qualifiante et à l'emploi durable pour les jeunes dans le cadre de la réactualisation de la charte en faveur de la jeunesse et du pacte régional pour l'emploi et la formation professionnelle des jeunes présentés en session d'octobre 2013.

En 2014, la Région confortera la mesure « contrat d'accès à la qualification » mise en œuvre par les Missions locales et les organismes de formation en complément des dispositifs structurant tel le dispositif régional d'insertion professionnelle (DRIP). Elle poursuivra, au regard de sa compétence dans le domaine de la formation professionnelle, son implication dans la mise en œuvre des emplois d'avenir et de la garantie jeunes.

L'égalité professionnelle

Forte de l'ambition nouvelle, réaffirmée au plus haut niveau de l'Etat de garantir l'égalité réelle d'accès au droit à chacune et à chacun, la Région Bretagne saisit l'opportunité pour, d'une part, consolider et amplifier ses actions afin d'agir utilement et concrètement pour une effectivité réelle du droit et, d'autre part, pour innover afin de répondre aux besoins urgents des bretonnes et bretons actuellement soumis aux réalités des inégalités entre les femmes et les hommes au travail et aux freins persistants en matière d'égalité professionnelle ; si toutes ses compétences restent mobilisées pour faire reculer les inégalités liées au sexe, à l'origine, à l'orientation sexuelle, au handicap... qui perdurent, la Région souhaite faire mieux et plus. -

Par la signature d'une convention-cadre « *Les territoires de l'excellence : Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes* » avec l'Etat en décembre 2012, d'ici fin 2014, elle conduira ainsi six expérimentations territoriales dont le suivi et l'évaluation seront analysés au sein du comité de pilotage régional composé des représentant-e-s des organisations syndicales et patronales régionales, de collectivités, des principaux acteurs des expérimentations. Cette démarche, co-pilotée par l'Etat et la Région, associe les membres du Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne. La 4^{ème} Biennale de l'Egalité prévue en 2014 en rendra compte.

Le programme s'articule autour des trois axes suivants :

I. Mettre en place le service public d'orientation

- I.1 Préfiguration du service public régional d'orientation
- I.2 Soutien aux réseaux régionaux
- I.3 Informer sur les métiers, les formations et valoriser les filières professionnelles
- I.4 Appui à la lutte contre le décrochage des jeunes

II. Accompagner les publics jeunes en difficulté sur tout le territoire

- II.1 Soutenir l'offre des Missions locales pour un service d'accueil, d'information, de conseil et d'accompagnement des jeunes les plus en difficultés sur tout le territoire
- II.2 Soutenir l'adaptation des pratiques professionnelles et la mise en réseau des Missions locales

III. Garantir l'égalité des droits et promouvoir l'innovation sociale

- III.1 Diffuser une culture de l'égalité
- III.2 Promouvoir l'innovation sociale
- III.3 L'égalité au sein de l'administration régionale
- III.4 Expérimentations

I. Mettre en place le service public régional d'orientation

I.1. Préfiguration du service public régional d'orientation

Le colloque sur l'Orientation Tout au Long de la Vie organisée à Saint Briec le 15 octobre 2013 a lancé officiellement l'expérimentation du service public régional d'orientation en Bretagne.

Dans le cadre de cette expérimentation, il est proposé de mettre en œuvre une démarche itérative qui doit favoriser à la fois une approche globale stratégique pour définir le cadre de référence régional du service public régional d'orientation et une approche en mode projet. 2 phases ont été identifiées.

La phase 1 qui prévoit un état des lieux et un diagnostic, sera conduite en 2014. L'état des lieux et le diagnostic porteront sur **3 axes** :

Axe 1 : l'usager : Pour organiser un service mieux adapté aux besoins des personnes (jeunes, adultes, scolaires, étudiants, demandeurs d'emploi, salariés...) il apparaît nécessaire de mieux identifier les attentes et les usages des personnes.

Axe 2 : l'offre de services : Afin de pouvoir proposer une offre de service en réponse aux attentes et usages des différents publics il convient de bien connaître l'offre de services existante selon la catégorisation fixée dans le cadre de l'expérimentation nationale. Ces résultats feront ensuite l'objet d'une mise en perspective avec les attentes de l'usager.

Axe 3 : les professionnels : Pour mieux répondre aux attentes et besoins des publics, il convient de prendre en compte les demandes de professionnalisation continue des partenaires du service public régional d'orientation.

Une « évaluation » auprès des professionnels et des organisations, des actions de professionnalisation continue inter réseaux, proposées dans le cadre de la démarche MFP, sera proposée. Il s'agira en particulier, en lien avec les engagements du CPRDF, d'évaluer les effets produits en matière de dynamique de réseau, de culture commune, d'échange entre acteurs et de mise en relation des publics.

Une identification des besoins exprimés par les partenaires du service public régional d'orientation sera également conduite au niveau régional en tenant compte de besoins spécifiques exprimés au niveau local dans le cadre des MFP.

Le travail de sensibilisation et l'accompagnement des réseaux pour favoriser le développement de la certification des professionnels participant au service public régional d'orientation seront poursuivis.

En appui à la professionnalisation des acteurs, une réflexion sera menée sur la consolidation d'un centre de ressources à destination des professionnels. Il s'agit de mieux connaître les attentes des professionnels afin de pouvoir faciliter leur travail face aux nouveaux défis liés, en particulier, aux évolutions de la société et des nouveaux usages tel que l'utilisation croissante du numérique dans l'accès à l'information. Par ailleurs, les outils de connaissance socio-économique régionaux et territoriaux seront adaptés aux besoins des professionnels du service public régional d'orientation. Dans ce cadre, de nouveaux outils pourront être développés en tant que de besoin, notamment par la Dronisep et le Gref Bretagne.

L'enjeu de la médiation de l'information interroge nécessairement l'offre de service dématérialisée. Aussi, la réflexion initiée, en référence au CPRDF, sur l'articulation et la lisibilité des différents sites et plates-formes d'information, sera poursuivie. Des modalités de rapprochement et d'articulation seront en particulier recherchées entre les sites « seformerembretagne.fr » développé par le GREF Bretagne et piloté par la Région, et le site Nadoz développé et porté par la DRONISEP.

Par ailleurs, suite à l'évaluation de l'extranet MFP actuellement en cours, la Région proposera une évolution de cet outil afin d'améliorer son utilisation par les professionnels, dans le cadre du centre de ressources.

Il s'agira également durant cette première phase de repérer et d'accompagner des projets innovants qui mobilisent plusieurs partenaires du service public régional d'orientation et qui participent à mettre en

œuvre des modalités de complémentarité entre acteurs et/ou des modalités d'intervention qui prennent en compte l'évolution des usages des personnes.

Par ailleurs, les réflexions menées sur le cadre de référence régional du service public régional d'orientation s'appuie sur des travaux réalisés dans le cadre européen. La Région adhère au réseau EARLALL au sein duquel elle anime un groupe de travail sur l'orientation tout au long de la vie. Elle favorise le partage des réflexions de ce groupe de travail avec les partenaires du service public d'orientation en Bretagne.

La phase 2 « consolidation et définition d'axes d'évolution dans le cadre d'une démarche de progrès » sera déclinée à partir du diagnostic partagé construit lors de la phase 1.

I.2. Appui aux réseaux régionaux

L'implication des réseaux régionaux partenaires est indispensable à la mise en œuvre du service public régional d'orientation. La Région apportera son soutien à ces réseaux, conformément aux engagements pris dans les différents documents stratégiques régionaux.

Ainsi, la Région poursuivra son soutien à la plate-forme d'accueil et d'information du FONGECIF Bretagne conformément aux engagements pris dans le cadre du CPRDF. En complément, la Région engagera une démarche visant à favoriser un partenariat entre le FONGECIF Bretagne et les autres OPACIF pour développer l'information des salariés, dans le cadre du service public régional d'orientation.

Afin de consolider leur participation au service public régional d'orientation et conformément aux engagements pris dans la charte jeunesse et le CPRDF, la Région proposera en relation avec les Conseils généraux et l'Etat, des modalités de soutien au financement des Centres d'information et d'orientation (CIO).

Conformément aux engagements de la charte en faveur de la jeunesse, la Région pourra également soutenir la création de Points information jeunesse dans des territoires ruraux aujourd'hui non couverts par ces services et certains services en milieu carcéral.

Par ailleurs, afin de faciliter la représentation au niveau régional de structures locales présentes sur l'ensemble du territoire breton, la Région pourra accompagner leur structuration en réseau régional.

I.3. Informer sur les métiers, les formations et valoriser les filières professionnelles

La Région accompagne les actions d'information sur les métiers et les formations qui respectent le cadre de référence et d'éligibilité, défini dans les chartes qualité élaborées en association avec l'Etat et les Départements. Dans le cadre du déploiement du service public régional d'orientation, une réflexion sera engagée pour faire évoluer le cahier des charges attendu sur ces actions.

En 2014, la Région Bretagne poursuivra l'accompagnement des actions d'informations sur les métiers issues des réflexions en contrats d'objectifs avec les branches professionnelles. Les filières soutenues par la Région, dans le cadre de ses politiques sectorielles, pourront faire l'objet d'un accompagnement particulier. Ces actions régionales de promotion des métiers organisées par des partenaires seront définies et articulées avec les manifestations propres à la Région, en particulier les Olympiades des métiers. La prochaine édition des Olympiades des métiers aura lieu à Brest en février 2014.

Enfin, la Région apportera son soutien aux manifestations locales d'information sur les métiers et les formations ouvertes à tous les publics et coordonnées dans le cadre des MFP.

Afin de favoriser la visibilité de l'égalité professionnelle et la mixité femmes/hommes dans les fonctions, les responsabilités et les métiers, la Région privilégiera les projets intégrant des situations de découverte des métiers et des postes de travail qui dépassent les représentations sexuées et qui facilitent un égal accès de toutes et tous à tous les métiers.

I.4. Appui à la lutte contre le décrochage des jeunes.

En articulation avec la mise en place du service public régional d'orientation, la Région souhaite être associée à la lutte contre le décrochage, au niveau de la prévention du phénomène, mais surtout en matière de réponses à apporter aux jeunes au sein des « plateformes de suivi et d'appui » aux décrocheurs, en termes d'accompagnement et de solutions personnalisées.

Aussi, conformément aux engagements du CPRDF et de la charte jeunesse et en lien avec le Rectorat et les autres partenaires concernés, la Région proposera un soutien aux actions innovantes dans le cadre d'expérimentations territoriales.

En complément de ce soutien, la Région Bretagne poursuivra son action en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes en mobilisant l'ensemble des acteurs concernés et notamment les Missions locales.

II. Accompagner les publics jeunes en difficulté sur tout le territoire

II.1. Soutenir l'offre des Missions locales pour un service d'accueil, d'information, de conseil et d'accompagnement des jeunes les plus en difficultés sur tout le territoire

La Région Bretagne a renouvelé son partenariat avec les Missions locales bretonnes sur la période 2013/2015 au regard des engagements pris dans le cadre de la Charte en faveur de la jeunesse et des orientations du Contrat de plan régional de développement des formations. En déclinaison des objectifs fixés aux Missions locales, la Région Bretagne a fait évoluer la critérisation du financement de fonctionnement des Missions locales.

Globalement, le partenariat entre la Région Bretagne et les Missions locales s'inscrit dans le cadre du service public régional d'orientation et dans un objectif réaffirmé de sécurisation des parcours des jeunes en matière d'insertion sociale et professionnelle :

- l'accueil et l'information,
- le conseil et l'accompagnement dans les domaines de l'emploi, de la formation et des problématiques périphériques d'ordre social.

S'attachant particulièrement à renforcer l'accompagnement des jeunes vers la formation qualifiante, la Région a confié aux Missions locales la mise en œuvre du contrat d'accès à la qualification en lien avec les organismes de formation assurant les prestations de formation du Dispositif régional d'insertion professionnelle (DRIP). En 2013, près de 1 600 jeunes ont bénéficié de ce contrat. La mise en œuvre de cette nouvelle mesure a fait l'objet de nombreuses rencontres partenariales entre les services de la Région Bretagne, les Missions locales et les organismes de formation. En 2014, la Région Bretagne poursuivra son accompagnement financier auprès des Missions locales afin de consolider le fonctionnement de cette mesure.

Le Pacte régional pour l'emploi et la formation professionnelle des jeunes proposé à la session d'octobre 2013 encourage la mobilisation partenariale souhaitée en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes. En 2014, la Région Bretagne apportera un soutien financier à la formation des jeunes en emploi d'avenir dont le suivi est confié aux Missions locales. Elle participera à la mise en œuvre de l'expérimentation de la « garantie jeunes » assurée par les Missions locales concernées sur le Finistère depuis novembre 2013 et l'Ille et Vilaine (à partir d'octobre 2014).

Indicateur 1 : Niveau d'accueil des jeunes les moins qualifiés				
	2011	2012	2013	2014 Cible
Part des jeunes actifs de niveau infra IV	53%	48%	52%	52%
Nombre de jeunes suivis par conseiller technique	170	172	189	150

Indicateur 2 : Accès à la qualification				
	2011	2012	2013 (1 ^{er} semestre)	2014 Cible
Nombre de jeunes entrés en qualification (alternance, PBF, PRS)	4 414	5877	1199	6000

II.2. Soutenir l'adaptation des pratiques professionnelles et la mise en réseau des Missions locales

En 2014, la Région poursuivra son soutien à l'Association régionale des Missions locales (ARML) afin d'animer le réseau des professionnels des Missions locales. En lien avec les objectifs poursuivis dans le cadre du service public régional d'orientation et notamment en ce qui concerne la professionnalisation des acteurs, la Région favorisera ainsi la mise en œuvre du programme régional de formation des personnels des Missions locales, le fonctionnement d'un centre ressources et la mutualisation des pratiques. Elle poursuivra également sa participation au développement du nouveau logiciel de gestion des jeunes inscrits en mission locale.

III. Garantir l'égalité des droits et promouvoir l'innovation sociale

III.1. Diffuser une culture de l'égalité

« Faire de l'égalité », c'est s'inscrire dans le champ de l'éducation populaire et de la transmission permanente de savoirs. En 2014, la Région amplifiera son soutien aux actions de sensibilisation et de formation afin d'inscrire de façon pragmatique et pérenne une culture de l'égalité auprès de l'ensemble des partenaires régionaux.

III.1.1. Sensibiliser et former les professionnel-le-s et les bénévoles :

En 2014, en appui aux dispositifs existants, les actions suivantes seront accompagnées :

- Soutien à la sensibilisation et à la formation à l'égalité des droits entre les femmes et les hommes de représentant-e-s et bénéficiaires de la formation professionnelle continue, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en direction des publics et des acteurs de l'orientation, de la formation et de l'insertion professionnelle, du développement économique, des associations ; un effort inédit sera conduit en direction des établissements des formations sanitaires et sociales et des professionnel-le-s concerné-e-s ;
- Soutien à l'émergence de projets expérimentaux favorisant la promotion de l'égalité professionnelle au sein d'une politique régionale afin de diffuser une culture de l'égalité auprès de nouveaux secteurs et publics.

III.1.2. Repérer les inégalités entre les femmes et les hommes :

Il s'agit de s'assurer qu'aucune aide accordée à un partenaire extérieur et/ou qu'aucun dispositif régional ne pénalise, ne discrimine, n'amplifie ou ne crée des inégalités entre les femmes et les hommes, ou à l'égard de toute personne en raison de son sexe, son âge, son origine, son orientation sexuelle, ou de son handicap.

En 2014, au titre des objectifs de l'expérimentation « Inscription d'une approche intégrée dans les politiques régionales » de la convention-cadre « Territoires d'excellence : égalité entre les femmes et les hommes » signée avec le Ministère des Droits des femmes en décembre 2012 précitée, le recueil des données sexuées des publics bénéficiaires de dispositifs régionaux sera poursuivi. Cette démarche de recherche d'éventuelles inégalités entre les hommes et les femmes comme la volonté de réaliser des études d'impact doivent s'inscrire dans l'évaluation des politiques du Conseil régional.

En 2014, les actions suivantes seront poursuivies :

- Soutien à l'élaboration et à la mise en place d'outils, de supports et de ressources afin d'affiner la connaissance en matière d'inégalités entre les femmes et les hommes dans tous les domaines ;
- Toute action inscrite dans les objectifs de la convention-cadre précitée.

III.1.3. Lutter contre les violences faites aux femmes, contre l'homophobie et le racisme au travail

En 2014, les actions suivantes seront soutenues :

- Soutien aux actions de remise en cause des stéréotypes de genre à l'œuvre dans les violences faites aux femmes ;
- Soutien des actions favorisant l'accès à la formation et l'insertion sociale et professionnelle des femmes victimes de discriminations liées au genre et à l'origine en lien avec les structures concernées ;
- Soutien aux actions de formations et de lutte contre les violences faites aux femmes et contre les discriminations liées au sexe, à l'origine, au handicap, à l'âge, à l'orientation sexuelle au travail.

III.1.4. Priorités pour la jeunesse

En 2014, en appui des dispositifs existants et des leviers régionaux, il s'agira de :

- Poursuivre le soutien aux actions inscrites dans le 5^{ème} axe « Egalité filles-garçons et lutte contre les discriminations » des projets Karta en accordant priorité aux actions qui articulent « Egalité » et prévention des comportements et violences sexistes et sexuelles, contre la prostitution et l'homophobie, inscrits parfois dans l'axe « Santé » ;
- Poursuivre les soutiens aux initiatives en faveur de l'élargissement des choix professionnels pour les filles comme pour les garçons, de l'égalité d'accès et de suivi aux formations de leurs choix ;
- Promouvoir les actions pour une orientation des jeunes filles comme des jeunes garçons librement choisie ;
- Répondre favorablement aux associations de jeunesse initiant des actions en faveur de l'égalité des droits de chacun-e, contribuant à valoriser l'expression des jeunes eux-mêmes, sous toutes ses formes et notamment culturelles ;
- Poursuivre l'activité de l'atelier « Jeunesses/Egalité : quelles relations à venir ? » du CpeG notamment par le soutien aux actions et processus d'appropriation et de co-élaboration par les jeunes eux-mêmes des politiques publiques.

III.2. Promouvoir l'innovation sociale

III.2.1. Promouvoir l'égalité professionnelle et la qualité de l'emploi

Les femmes licenciées en Bretagne demeurent particulièrement vulnérables et rencontrent d'importantes difficultés à retrouver un emploi. Des démarches concrètement articulées aux besoins de ce salariat féminin sont nécessaires ; C'est notamment le sens des expérimentations « Favoriser l'égalité professionnelle dans les établissements bretons » et décliner une « Approche intégrée dans le processus d'accompagnement des salarié-e-s licencié-e-s de Doux » de la Convention-cadre déjà précitée.

En 2014, forte de la dynamique enclenchée sur cette thématique, il s'agira pour la Région Bretagne « territoire d'excellence égalité professionnelle » de :

- Poursuivre le soutien aux actions engagées au titre de ces deux expérimentations ;
- Soutenir les mesures promouvant l'égalité professionnelle et la qualité de l'emploi inscrites dans le Pacte d'avenir ;
- Soutenir les projets des représentant-e-s des TTPE, TPE et PME, favorisant la prise de conscience des enjeux de promotion de l'égalité professionnelle : réalisation de diagnostics de situation comparée des femmes et des hommes dans l'entreprise, formation à l'égalité, réduction des inégalités salariales...
- Soutien des initiatives inscrites dans les objectifs de la *Charte bretonne de partenariat pour l'emploi de qualité* ;

- Soutien aux expérimentations conduites en matière d'innovation sociale : constitution de réseaux professionnels d'inter-connaissances et d'outillage des acteurs, d'échanges de pratiques ; ce soutien pourra être valorisé dans les contrats d'objectifs emploi - formation.

III.2.2. Favoriser les processus de co-élaboration, de participation, et de mise en réseaux d'acteurs

Le passage de l'égalité de droit à l'égalité réelle reste difficile. Pourtant, l'inscription de l'égalité au sein des politiques publiques a besoin d'actes concrets ; quel qu'en soit le domaine, le besoin de mutualisation, de valorisation, d'applications concrètes et de cohérence reste prégnant.

L'activité du *Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne* (CpeG) illustre la richesse d'un travail collectif, en prise directe avec la société, basé sur la parole, l'intervention directe, la capacité d'initiative et d'action des citoyen-ne-s eux-mêmes. Composé de plus de 600 membres, réunis au sein de sept ateliers de travail, il rassemble une diversité d'actrices et d'acteurs régionaux et différents niveaux de compétences. *La Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale* vient en appui de ce travail à faire connaître parmi les collectivités territoriales bretonnes.

En 2014, il s'agira de :

- Poursuivre le soutien aux initiatives prises en faveur de l'égalité des droits, construites « entre pairs » et à destination du plus grand nombre ;
- Soutenir les initiatives prises pour encourager une meilleure coordination et articulation du travail du CpeG avec l'ensemble des compétences régionales, notamment dans le cadre de la préparation de la 4^{ème} Biennale de l'égalité femmes et hommes des 16 et 17 mai 2014 à Lorient ; A ce titre, il est également prévu d'y ajouter les initiatives de valorisation et de rendus-compte des expérimentations « territoires d'excellence ».

III.2.3. L'égalité au sein de l'administration régionale

La volonté du Conseil régional en matière d'égalité des droits femmes-hommes s'est appliquée à lui-même et s'est notamment traduite en 2011 par la labellisation « Egalité professionnelle » de la Région Bretagne par l'AFNOR. Celle-ci inscrit dorénavant une promotion de l'égalité professionnelle de façon pérenne et co-participative en interne depuis la mise en place d'une commission composée de près de cinquante agent-e-s volontaires et issu-e-s de l'ensemble des services régionaux. Un plan d'actions sur trois ans a été défini. Il s'agira pour 2014 d'en dresser les bilans afin, notamment, de pouvoir répondre aux objectifs de la labellisation pour les années 2014-2015-2016.

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 331 « Affirmer un droit à l'orientation tout au long de la vie et assurer l'égalité femme-homme »

- > d'ouvrir une autorisation de programme de 40 000 € au titre de l'exercice 2014 ;
- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 5 300 000 € au titre de l'exercice 2014 ;
- > d'inscrire des crédits de paiement d'investissement à hauteur de 40 000 € ;
- > d'inscrire des crédits de paiement de fonctionnement à hauteur de 6 200 000 € ;

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,



Pierrick Massiot

Programme 332 > Renforcer la connaissance et la concertation pour définir les politiques de formation

Au travers de ce programme, la Région favorise la production d'outils d'aide à la décision permettant d'éclairer la définition des politiques régionales en matière de formation professionnelle ; dans ce cadre, elle met également en œuvre une démarche de concertation favorisant une complémentarité des interventions (formation initiale ; formation continue des demandeurs d'emploi ; formation continue des salariés)..

Projet de BP 2014	
AP	- €
AE	1 010 000 €
Total	1 010 000 €
CPI	- €
CPF	1 010 000 €
Total	1 010 000 €

Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles constitue le cadre de référence de ces travaux. Elaboré par la Région, en lien avec l'Etat, le CPRDF fixe les orientations stratégiques des politiques régionales en matière de formation professionnelle pour la période 2011-2015. Sa mise en œuvre opérationnelle, qui se décline au travers de plans d'actions annuels ou pluriannuels, fera l'objet d'une démarche de suivi et d'évaluation organisée dans le cadre du CCREFP. Ainsi, un bilan à mi-parcours sera réalisé en 2014, et une réflexion sera engagée pour la définition d'un projet d'évaluation partagé.

Dans ce cadre, des travaux sont également conduits en matière d'adaptation de la carte des formations professionnelles : l'élaboration d'un document d'orientation des formations permet en effet le partage d'orientations stratégiques en matière d'évolution de l'offre de formation et favorise la complémentarité entre les différentes voies d'accès à la qualification, en réponse aux besoins en emplois et en qualifications de demain.

Le développement d'un système d'observation de la relation emploi-formation de qualité s'inscrit donc en appui à la déclinaison opérationnelle du CPRDF ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de sa mise en œuvre. Des travaux sont également conduits en matière d'adaptation de la carte des formations professionnelles. De manière transversale, les travaux conduits doivent également permettre d'apporter les éléments de connaissance nécessaires à la mise en œuvre d'une politique en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Au travers de ces approches complémentaires et sur la base d'éléments de connaissance partagée, des orientations sont définies et mises en œuvre en matière de formation et d'accès à la qualification pour tous, tout au long de la vie.

Le programme s'articule autour des deux objectifs suivants :

I. Développer l'observation de la relation emploi-formation

- I.1 Produire des travaux de diagnostic sur l'emploi et la formation
- I.2 Produire de l'information qualitative et quantitative sur l'emploi et les dispositifs de formation

II. Assurer la gouvernance et le pilotage du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

- II.1 Piloter la mise en œuvre et le suivi du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles
- II.2 Conduire une démarche d'animation et de communication auprès des acteurs régionaux et territoriaux de l'emploi formation
- II.3 Renforcer les démarches de concertation et de contractualisation avec les branches professionnelles

I. Développer l'observation de la relation emploi-formation

I.1. Produire des travaux de diagnostic sur l'emploi et la formation

La production de diagnostics sur l'emploi et la formation est mise en œuvre principalement dans le cadre du programme d'activité du GREF Bretagne - Groupement Régional Emploi-Formation. Le programme d'activités du GREF pour l'année 2014, arrêté conjointement par la Région et l'Etat dans le cadre du Contrat de projets Etat- Région (CPER), portera notamment sur :

- La production d'éléments de connaissance et d'analyse des parcours de formation et d'accès à la qualification : les travaux mis en œuvre permettront en particulier la structuration d'une démarche d'observation des parcours en apprentissage ainsi que l'analyse des trajectoires d'accès à la qualification des VAE partielles ;
- L'analyse des parcours d'insertion professionnelle, au travers de l'enquête IROISE ; la Région assure le financement des enquêtes téléphoniques réalisées auprès des publics dans le cadre d'IROISE, pour les dispositifs relevant de sa compétence. Les enquêtes confiées aux établissements de formation font quant à elles l'objet d'une indemnisation. En 2014, une enquête IROISE sera conduite, notamment, auprès des bénéficiaires du Programme Bretagne Formation (PBF) ;
- L'appui aux contrats d'objectifs dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'actions relevant de l'observation/information emploi-formation ; à ce titre, la démarche d'observation emploi-formation du secteur sanitaire et social, initiée en 2013 dans le cadre de la préparation du contrat d'objectifs, sera confortée, avec la production de tableaux de bord « métiers ».

En complémentarité avec les analyses produites par le GREF et en réponse aux problématiques spécifiques identifiées tant au niveau régional que territorial, la Région pourra participer au financement d'études :

- par l'attribution de subventions régionales à des projets d'études-actions proposés par des partenaires locaux ou sectoriels, dans le cadre d'appels à projets au titre du CPER ;
- dans le cadre de marchés d'études, quand la Région souhaite disposer d'avis d'opportunité, d'études approfondies ou d'autres éléments d'analyse nécessaires à la prise de décision régionale sur des dossiers précis ;
- par l'attribution de subventions régionales à des projets proposés par des partenaires locaux ou sectoriels, dans une logique d'expérimentation ou pour un approfondissement spécifique sur une question stratégique pour la Région.

I.2. Produire de l'information qualitative et quantitative sur l'emploi et les dispositifs de formation

Les actions relatives à l'information sur l'emploi et les dispositifs de formation s'inscrivent en appui à l'expérimentation de la préfiguration du Service Public Régional d'Orientation (SPRO).

Dans ce cadre, l'action du GREF au titre du programme d'activité 2014, portera plus particulièrement sur :

- La consolidation, en partenariat avec la DRONISEP, des outils d'information des publics et des professionnels (réalisation/ actualisation des fiches « perspectives »)
- L'accompagnement de l'expérimentation, entre autres dans le cadre des travaux inter-carif des Régions expérimentatrices
- L'appui au plan de professionnalisation des acteurs du SPRO : contribution à la consolidation d'un « centre de ressources » à destination des professionnels ; participation à l'organisation d'une offre de services dématérialisée ; adaptation des éléments de connaissance socio-économique régionaux et territoriaux aux besoins des professionnels du SPRO et organisation d'une démarche d'appropriation des ces outils.

Par ailleurs, une adaptation de l'extranet MFP sera engagée, sur la base des résultats de l'enquête conduite sur les besoins des professionnels.

II. Assurer la gouvernance et le pilotage du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

II.1. Piloter la mise en œuvre et le suivi du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

Conformément aux modalités définies au titre de la gouvernance, le pilotage du CPRDF est confié à un comité composé des signataires : Conseil régional, Etat, Autorités académiques (Rectorat ; DRAAF ; DIRM). Dans ce cadre, des travaux préparatoires seront engagés en 2014 pour la mise en œuvre de la démarche de suivi (bilan à mi parcours) et d'évaluation du CPRDF.

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 24 novembre 2009, le suivi et l'évaluation du CPRDF seront confiés au Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CCREFP), sur la base des travaux préparatoires conduits par le comité des signataires. Dans ce cadre, les commissions « Relation Emploi-Formation », « Orientation Tout au Long de la Vie » et « Formations en alternance » participeront au suivi et à l'évaluation du CPRDF pour les thématiques relevant de leur champ de compétence. Sur la base de ces travaux, le CCREFP Plénier assurera du suivi et l'évaluation globale du CPRDF. La commission « prospective et mutations économiques, environnementales et sociétales » permettra, quant à elle, d'inscrire cette réflexion dans un cadre concerté articulant économie-emploi-formation.

Pour les réunions du CCREFP, les frais de déplacement de ses membres sont pris en charge selon les barèmes en vigueur appliqués par la Région pour ses agents.

Le poste de secrétariat permanent du CCREFP est financé à parité par l'Etat et la Région. Le coût est pris en charge au titre des frais généraux de fonctionnement.

II.2. Conduire une démarche d'animation et de communication auprès des acteurs régionaux et territoriaux de l'emploi formation

Dans le cadre de la déclinaison opérationnelle du CPRDF, des temps d'information et d'échange associant les différents acteurs régionaux de l'emploi et de la formation pourront être organisés à l'initiative des signataires : rencontres thématiques, groupes de réflexion, groupes « experts », séminaires ...

Des documents de communication seront également produits dans ce cadre. La Région sera soit à l'initiative de ces actions, soit en accompagnement de projets de communication conduits en lien avec les partenaires associés à la mise en œuvre de la démarche.

II.3. Renforcer les démarches de concertation et de contractualisation avec les branches professionnelles

Le CPRDF réaffirme le rôle des branches professionnelles, dans leur dimension paritaire, en matière d'identification des enjeux emploi-formation et dans la définition de stratégies d'accompagnement de ces évolutions.

En Bretagne, les contrats d'objectifs constituent un espace privilégié de négociation entre la Région, l'Etat et les branches professionnelles et un outil d'accompagnement du développement des secteurs et des filières dans leurs dimensions « ressources humaines » et « formation ».

A ce jour, 12 contrats d'objectifs ont été signés : Agriculture ; Bâtiment ; Filière pêche et cultures marines ; Filière nautique ; Métallurgie ; Propreté et services associés ; Spectacle vivant ; Travaux publics ; Transport et logistique ; Tourisme ; Sport. Le dernier contrat établi, le contrat d'objectifs Sanitaire et social, a fait l'objet d'une signature en octobre 2013.

Ainsi, conformément aux orientations retenues dans le cadre du CPRDF, le périmètre couvert par ces contrats a été étendu au cours de ces dernières années. Complémentairement, des travaux sont également conduits en appui aux politiques sectorielles régionales (Plan Bâtiment Durable Breton ; Stratégie Régionale EMR).

Dans ce cadre, l'action mise en œuvre vise prioritairement l'organisation d'une réponse formation adaptée aux besoins en emplois et en qualifications de ces secteurs et aux mutations en cours ; elle participe également à la sécurisation des parcours, en agissant en faveur des publics fragilisés.

Début 2014, des travaux seront engagés en vue de la préparation d'une nouvelle contractualisation pour les contrats d'objectifs dont le terme est intervenu fin 2013.

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 332 « Renforcer la connaissance et la concertation dans la définition des politiques régionales de formation »

- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 1 010 000 € au titre de l'exercice 2014 ;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement de 1 010 000 €.

La ventilation de ces crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,



Pierrick Massiot